



ALBENS
CESSENS
ÉPERSY
MOGNARD
ST-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
ST-GIROD

ARRETE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT AU MAIRE

N° 2024/ET/010

Le Maire de la Commune d'ENTRELACS (Savoie),

- Vu les élections municipales en date du 15 mars 2020,
- Vu le procès-verbal établi le 25 mai 2020 portant installation du Conseil Municipal et élection du Maire, des Adjointes et des Maires délégués;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 qui permet au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal.
- Vu l'arrêté n°2020E/147 en date 10 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au deuxième adjoint à compter du 25 mai 2020,
- Vu le courrier de Monsieur le Préfet, en date du 10 janvier 2024, acceptant la démission des fonctions d'Adjoint au Maire de Monsieur Jean-Jacques BUGNARD ;

Considérant que cette démission est devenue effective le 5 janvier 2024 à la réception du dudit courrier par Monsieur Jean-Jacques BUGNARD.

ARRETE

ARTICLE 1 : Toutes les délégations consenties à Monsieur Jean-Jacques BUGNARD lui sont retirées à compter du 5 janvier 2024.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Jacques BUGNARD sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie, à Monsieur le Trésorier d'Aix-les-Bains et notifié à l'intéressé.

Fait à Entrelacs, le 15 janvier 2024

**Le Maire,
Jean-François BRAISSAND**

Notifié et affiché le 17-01-24
Jean-Jacques BUGNARD

